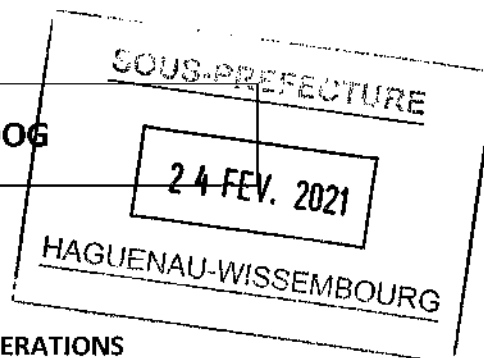


**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 janvier 2021**

Membres élus ..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 17  
Absent(s) avec Procurations: 0  
Absent(s) ..... : 0  
  
Quorum ..... : 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.**

**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN  
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,  
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER  
Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),  
KOCHER Marilyn (pouvoir à PETER Raphaël)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC : POINT SUR L'EXTINCTION NOCTURNE ET DEVENIR DE L'ECLAIRAGE SEMI NOCTURNE**

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal du 14 décembre de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public pérenne suite à la phase test menée durant le deuxième confinement Covid 19 du 7 novembre jusqu'au 10 décembre 2020.

Les horaires retenus pour cette extinction sont de 23h à 4h du matin en semaine et de 00h30 à 4h du matin les fins de semaines (vendredis soirs et samedis soirs). En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Les adaptations techniques des systèmes par la mise en place d'horloges astronomiques ont été effectuées. Quelques ajustements restent à faire (quartier Hoitzplatz, rue de l'Etang...).

Le Maire propose d'effectuer un point quant à la mise en œuvre de cette extinction de l'éclairage public et pose la question de la remise en place de l'éclairage « semi-nocturne » (extinction d'une lampe sur deux à partir de 21h comme précédemment).

Il soumet au vote du Conseil municipal la remise en place d'une extinction d'une lampe sur deux à compter de 21h jusque 23h en semaine, puis à nouveau à 4h du matin et le week-end de 21h à 00h30, puis à partir de 4h du matin.

Vu l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix POUR, 1 abstention (G. KIEFER),

**DECIDE** de ne pas remettre en place l'éclairage semi nocturne à savoir l'extinction d'une lampe sur deux entre 21h30 et 23h et entre 4h du matin et 7h00 en semaine, ainsi que de 21h à 00h30 et de 4h à 7h00 les vendredis et samedis.

Date de publication .....: 25/01/2021  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme.**

Le Maire,

Michel LORENTZ

# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 11 janvier 2021 à 20h  
à la **Mairie de Roeschwoog**  
Convoqué régulièrement le 6 janvier 2021

**SOUS-PREFECTURE**

**22 MARS 2021**

**HAGUENAU-WISSEMBOURG**

Membres élus ..... : 19  
Membres en fonction..... : 19  
Membres présents ..... : 17  
Absent(s) avec Procurations: 0  
Absent(s) ..... : 0  
  
Quorum ..... : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire.

En présence de : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN  
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,  
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER  
Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie  
Absent(s) excusé(s) : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),  
KOCHER Marilyn (pouvoir à PETER Raphaël)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

### OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX

#### **LOGEMENTS COMMUNAUX 5 RUE DE L'ANCRE : REALISATION D'UNE CUISINE DANS LE LOGEMENT N°2**

Comme déjà évoqué lors des précédentes séances, le logement communal n°2 au 5 rue de l'Ancre est vacant à compter du 15 décembre 2020.

L'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment compte 3 pièces et dispose d'une surface de 87 m<sup>2</sup>. Une place de stationnement est mise à disposition dans la cour.

Lors de sa séance du 12 octobre 2020, le Conseil municipal avait pris la décision de fixer le loyer mensuel à un montant de 602,00 €, charges en sus.

Une annonce est en ligne sur le site du Bon coin. Plusieurs visites ont eu lieu. Toutefois, à ce jour, aucun dossier complet de demande de location n'est parvenu en Mairie.

Le Conseil municipal avait pris la décision d'étudier la question d'une réfection de la cuisine de ce logement, afin de le rendre plus attractif.

La cuisine actuelle est mal agencée, désuète et ne permet pas la mise en place d'un lave-vaisselle.

Des devis ont été demandés. Le coût estimatif d'une nouvelle cuisine s'élève à environ 6 800,00 € HT, électroménager compris (hormis lave-vaisselle et dépose de l'ancienne cuisine)

Le débat s'engage quant à la réfection ou non de la cuisine. Sont énoncées les questions et réflexions suivantes :

- la cuisine sera-t-elle réellement un déclencheur pour la location de l'appartement ?
- le coût estimé pour une nouvelle cuisine est jugé trop élevé
- ne faudrait-il pas, pour trouver un locataire, diminuer le montant du loyer de ce logement ?
- vu l'état de la cuisine, elle sera à rénover prochainement
- un logement doit être entretenu
- en cas de décision de réfection de la cuisine, les travaux ne pourront pas intervenir avant mi-mars 2021
- si réfection, faut-il intégrer l'électroménager ou non ?
- faut-il envisager de louer l'appartement meublé, cela impliquant un changement de régime juridique pour la location
- une publicité par voie d'affichage pourrait compléter la communication sur le Bon coin et dans le Blättel. Il est proposé de patienter encore un peu
- si la cuisine est rénovée, une hausse du loyer pourrait être envisagée ?
- il est proposé de faire établir d'autres devis auprès d'autres cuisinistes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, par 18 voix POUR, 1 abstention, le principe d'effectuer la réfection de la cuisine du logement n°2 au 5 rue de l'Ancre

**DECIDE** la réalisation d'une cuisine la plus équipée possible (budget d'environ 13 000,00 € TTC), par 9 voix POUR, 5 voix CONTRE, 5 abstentions

**DECIDE** d'équiper la cuisine avec un lave-vaisselle uniquement, par 12 voix POUR, 7 voix CONTRE.

**DEMANDE** l'établissement de devis complémentaires auprès d'autres cuisinistes avant décision définitive.

Date de publication .....: 25/01/2021

Date de transmission à

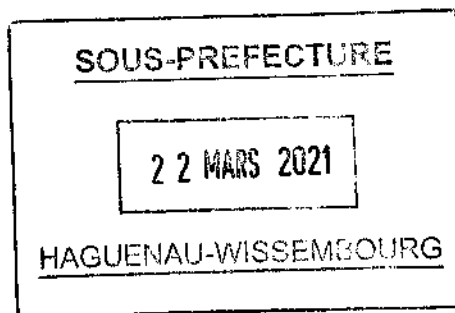
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 janvier 2021**

Membres élus .....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents ..... : 17  
Absent(s) avec Procurations: 0  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de** : BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN  
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJINI Afrim,  
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER  
Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie  
**Absent(s) excusé(s)** : HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),  
KOCHER Marilyn (pouvoir à PETER Raphaël)

**Absent(s) non excusé(s)** : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : NOUVEAU PERISCOLAIRE : DELIBERATIONS A CARACTERE FINANCIER ET BUDGETAIRE, MAITRISE  
D'ŒUVRE, ...  
APPROBATION DU BUDGET ANNEXE PERISCOLAIRE**

Dans le cadre de la convention entre les communes de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog confiant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la gestion de la compétence périscolaire à Roeschwoog, le Conseil municipal par délibération du 14 décembre 2020 a pris la décision de créer un budget annexe Périscolaire.

Le Maire présente le projet du budget annexe Périscolaire pour l'exercice 2021.

Il précise que ce projet de budget a été transmis pour avis aux membres du Comité de suivi Périscolaire par mél du 8 janvier 2021 et qu'il sera présenté en séance de Comité de suivi début février 2021 avec le détail des participations communales.

En section de fonctionnement, ce projet de budget prévoit :

- Des dépenses pour 180 872,00 €, dont 5 500,00 € de crédits pour des charges à caractère général, 165 372,00 € de subventions correspondant à la participation de la Commune au service périscolaire pour l'exercice 2021 et 10 000,00 € de dépenses imprévues.
- Des recettes pour un montant de 180 872,00 €, dont 13 000,00 € d'aides attendues de la Caisse d'allocation familiales (contrat enfance jeunesse) et 167 872,00 € de participation des communes (convention quadripartite du 22 décembre relative à la gestion de la compétence périscolaire entre Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog).

En section d'investissement :

- des dépenses sont proposées pour un montant de 206 866,00 €, dont 2 000,00 € pour l'acquisition de « divers équipement et matériel » pour le périscolaire A. Weckmann existant et 194 866,00 € pour la construction du nouveau bâtiment périscolaire.
- en recettes sont prévus des crédits pour un montant de 206 866,00 €, dont 41 600,00 € d'acomptes sur subventions et 165 266,00 € de participations des communes à l'équipement (convention quadripartite du 22 décembre relative à la gestion de la compétence périscolaire entre Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	180 872,00	180 872,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		180 872,00	180 872,00

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1060)	206 866,00	206 866,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		206 866,00	206 866,00

		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET (3)		387 738,00	387 738,00

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (f)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	5 500,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 000,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	1 000,00	0,00
6228	Divers	0,00	1 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	2 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	165 372,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée (A.66)	0,00	165 372,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		0,00	170 872,00	0,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	10 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		0,00	180 872,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	180 872,00	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+		
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	180 872,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	180 872,00	0,00
7474B	Participat* Autres communes	0,00	167 872,00	0,00
7476	Participat* Autres organismes	0,00	13 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		0,00	180 872,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0,00	180 872,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	180 872,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
----------------------------	--	------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
---	--	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		180 872,00
---	--	------------

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
1001	Opération d'équipement n° 1001 (5)	0,00	2 000,00	0,00
1002	Opération d'équipement n° 1002 (5)	0,00	194 866,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	196 866,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	10 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	206 866,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	206 866,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
----------------------------	--	------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		206 866,00
--	--	------------

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	0,00	206 866,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	41 600,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	165 266,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>206 866,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>206 866,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>206 866,00</b>	<b>0,00</b>

+		<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+		<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>206 866,00</b>

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1001 (1)  
LIBELLE : PERISCOLAIRE A. WECKMANN - DIVERS EQUIPEMENT ET MATERIEL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	2 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 000,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1002 (1)  
LIBELLE : CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	194 866,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	184 866,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	184 866,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 204 866,00
13	Subventions d'investissement	0,00	204 866,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	41 600,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	163 266,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

Vu le projet de budget annexe détaillé présenté par nature,  
Vu la création du budget annexe Périscolaire par délibération du 14 décembre 2020

Après avoir discuté du budget et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DECIDE DE VOTER** les prévisions de recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement conformément aux sommes inscrites dans le budget annexe périscolaire pour l'exercice 2021, à savoir :

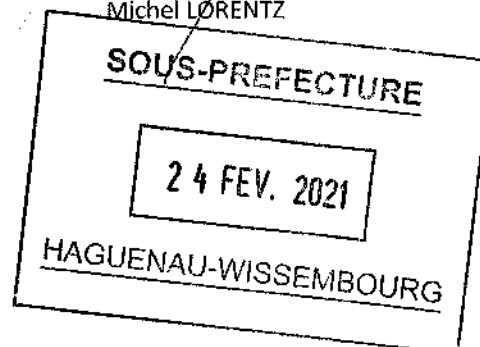
- Recettes de fonctionnement : 180 872,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 180 872,00 €
- Recettes d'investissement : 206 866,00 €
- Dépenses d'investissement : 206 866,00 €

Date de publication .....: 25/01/2021  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ





# COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 11 janvier 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 janvier 2021

Membres élus .....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents ..... : 17  
Absent(s) avec Procurations: 0  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN  
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,  
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER  
Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie  
**Absent(s) excusé(s) :** HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),  
KOCHER Marilyn (pouvoir à PETER Raphaël)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

### **OBJET : PERISCOLAIRE : GESTION DU SERVICE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PERISCOLAIRE**

Le Maire rappelle le projet intercommunal de construction d'un nouveau périscolaire de 70 places sur le site de l'ensemble scolaire André Weckmann, rue des Cigognes à Roeschwoog et la décision du Conseil municipal de porter l'opération.

#### **Point sur le montage juridique de l'opération et la gestion du périscolaire existant :**

Il expose une nouvelle fois le montage juridique élaboré pour permettre la réalisation de ce nouveau périscolaire pour les communes de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog et l'obtention des diverses subventions.

Les quatre communes ont décidé la reprise de la compétence périscolaire au SIVU Regroupement Pédagogique de l'Uffried (SIVU RPU) et par voie de convention datée du 22 décembre 2020 confient la gestion du service périscolaire et la construction du nouveau bâtiment périscolaire à la Commune de Roeschwoog à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette convention a prévu la mise en place d'un Comité de suivi « périscolaire » composé de représentants des quatre communes de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog.

Un arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 valide le retour de compétence « périscolaire » aux quatre communes.

La Commune de Roeschwoog, de fait, se substitue au SIVU RPU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour gérer le service périscolaire et la construction du nouveau bâtiment périscolaire.

L'accueil des enfants au périscolaire existant se poursuit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans les locaux de l'école André Weckmann et dans les locaux de l'école maternelle de Roeschwoog pour le service cantine.

La Commune de Roeschwoog en reprenant la gestion du service périscolaire actuel, a également repris à son compte le contrat de délégation de service public avec le délégataire du SIVU RPU, à savoir l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Une convention de mise à disposition par le SIVU RPU à la Commune de Roeschwoog et au délégataire, l'AGF jusqu'à la fin de son contrat de délégation de service public, des locaux occupés jusque lors par le périscolaire a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil municipal de Roeschwoog a créé un budget annexe « périscolaire ». Une proposition de budget prévisionnel pour l'exercice 2021 lui sera soumis pour validation au point E. de la présente séance.

Projet de construction

Le nouveau bâtiment « Accueil périscolaire et ALSH » projeté a pour objectif de disposer de locaux adaptés aux besoins et à l'évolution des demandes des familles, mais également de disposer d'un périscolaire répondant aux normes actuelles notamment de surface d'accueil et surtout qui soit économe d'un point de vue énergétique.

Le CAUE du Bas-Rhin et le programmiste WPI Conseil ont réalisé une étude de faisabilité et établi un programme technique détaillé recensant l'ensemble des besoins futurs du nouveau bâtiment.

A l'issue de l'étude de faisabilité, le projet retenu consiste à :

- ✓ réaliser un bâtiment d'une conception simple sur deux étages, robuste, fiable, évolutive et aisément flexible ;
- ✓ réaliser un projet architectural de qualité, fonctionnel et convivial adapté aux besoins des enfants et animateurs ;
- ✓ réaliser un terrain d'évolution et des jeux
- ✓ créer le stationnement nécessaire à ces équipements ainsi que des espaces paysagers.

Le Maire présente une nouvelle fois le programme / cahier des charges, revu par le programmiste WPI, approuvé par le SIVU RPU lors de la séance du Comité directeur du 26 novembre 2020 et présenté au Conseil municipal de Roeschwoog le 14 décembre 2020.

Le nouveau bâtiment permettra d'accueillir 70 enfants de 3 à 12 ans et sera équipé d'une cuisine en liaison chaude.

Ainsi, près de 650 m<sup>2</sup> de surface utile globale seront construits sur deux étages pour un montant de travaux estimé de 1 250 000 € HT et portant l'opération à 2 081 000 € HT (valeur septembre 2020) hors fondations spéciales éventuelles.

La Commune est accompagnée dans sa mission de maîtrise d'œuvre par un mandataire, la SERS.

Le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le programme / cahier des charges établi par le CAUE du Bas-Rhin et revu par le programmiste WPI pour la construction du nouveau bâtiment périscolaire à Roeschwoog.

Il rappelle ensuite que le SIVU RPU pour la réalisation de ce projet a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée par RHB ARCHITECTES – E3 ECONOMIE – OTE INGENIERIE et EURO SOUND PROJECT.

Il fait un retour de la réunion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et le mandataire qui a eu lieu le 11 janvier 2021 en visioconférence.

Plan de financement et subventions :

Le Maire rappelle ensuite le plan de financement pour la construction du nouveau périscolaire sur le site de groupe scolaire A. Weckmann.

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Travaux	1 250 000	Département du Bas-Rhin	416 200
Espace extérieur	170 000	Etat - DETR	410 000
Système de chauffage et de production ECS	50 000	CAF	210 000
Plus-value prolongement délais chantier COVID	150 000	Fonds de concours CCPR	455 000
Maîtrise d'œuvre	212 500	Région	100 000
Mandataire	42 000	Part communale (Roeschwoog)	489 800
Mobilier, équipement	120 000		
Divers	86 500		
<b>Coût opération HT</b>	<b>2 081 000</b>	<b>Total recettes HT</b>	<b>2 081 000</b>
		Remboursement FCTVA estimé	330 000
		Part TVA restant à charge de la Commune	86 200
TVA 20%	416 200	Total à charge commune (part communale HT + part TVA restant à charge)	<b>576 000</b>
<b>Coût opération TTC</b>	<b>2 497 200</b>	<b>Total recettes TTC</b>	<b>2 497 200</b>

Il informe le Conseil municipal de la convention de financement signée par le SIVU RPU avec le Conseil départemental du Bas-Rhin prévoyant l'octroi d'une subvention au titre du fonds d'attractivité de 416 200,00 € pour la construction du nouveau périscolaire. Le Conseil départemental a pris en compte dans sa convention le changement de gestionnaire de la compétence au 1er janvier 2021.

Le Maire rappelle à l'assemblée la demande de subvention introduite auprès de la Communauté de communes du Pays Rhénan et la décision de celle-ci d'octroyer à la Commune de Roeschwoog un fonds de concours.

Il présente les conditions d'octroi de ce fonds et le projet de convention de financement par voie de convention à intervenir.

Il précise :

- le montant de l'aide communautaire est plafonnée à 6 500,00 € HT par place créée, soit un montant théorique maximal de 455 000,00 €. Le taux d'intervention annoncé est de 21,9 % du coût des dépenses
- les modalités de versement (possibilité d'avance, acomptes et versement du solde)
- les conditions de restitution éventuelles du fonds de concours
- la prise d'effet de la convention à la date de sa signature et son expiration dans un délai de trois mois après le versement du solde définitif du fonds de concours
- les conditions de résiliation de la convention et garanties juridiques.

Il sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour la signature de la convention de financement à intervenir avec la Communauté de communes du Pays Rhénan.

Le Maire expose que le projet de construction du nouveau bâtiment périscolaire est éligible aux aides financières de la Caisse d'Allocation familiales du Bas-Rhin qui pourrait accorder 3000,00 € par place créée.

Il sollicite l'accord du Conseil municipal pour introduire le dossier de demande de subvention.

Vu les délibérations du Comité directeur du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Regroupement Pédagogique de l'Uffried (SIVU RPU) du 10 octobre 2019, du 8 septembre et du 26 novembre 2020 prévoyant le retrait de la compétence périscolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et un retour de cette compétence aux communes membres de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog, ainsi que validant le montage juridique nécessaire pour permettre la construction d'un nouveau périscolaire à Roeschwoog

Vu les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Regroupement Pédagogique de l'Uffried ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 validant les nouveaux statuts du SIVU RPU et approuvant la reprise de la compétence périscolaire par les communes de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog

Considérant la volonté des quatre communes de confier la gestion du service et la construction d'un nouveau périscolaire à la Commune de Roeschwoog par convention quadripartite du 22 décembre 2020 prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Vu les délibérations du Comité Directeur du SIVU RPU du 8 septembre 2020 approuvant le recours à un mandataire (SERS), approuvant le programme du projet de construction du nouveau périscolaire et décidant de lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre

Vu le programme / cahier des charges revu par la Société WPI présenté et annexé à la présente délibération

Vu le choix du maître d'œuvre effectué le 15 décembre 2020, à savoir l'équipe RHB ARCHITECTES, E3 ECONOMIE, OTE INGENIERIE ET EURO SOUND PROJECT

Considérant les délibérations du Conseil municipal de Roeschwoog des 14 septembre et 14 décembre 2020 approuvant le montage juridique, acceptant la prise en charge de la gestion de la compétence « périscolaire » pour les communes de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog, la prise en charge de la construction du nouveau périscolaire, le cahier des charges pour le nouveau bâtiment périscolaire et le choix du mandataire (SERS) effectué par le SIVU RPU

Vu le projet de convention de financement par voie de fonds de concours à intervenir entre la Commune de Roeschwoog et la Communauté de communes du Pays Rhénan

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** des informations et point d'avancement relatif à la prise de compétence périscolaire par la Commune de Roeschwoog et le projet de construction d'un nouveau bâtiment périscolaire rue des Cigognes à Roeschwoog

**CONFIRME** la poursuite de l'opération, engagée par le SIVU RPU, de construction d'un nouveau périscolaire de 70 places rue des Cigognes à Roeschwoog

**CONFIRME** la prise en charge de ce projet en qualité de maître d'ouvrage en lieu et place du SIVU RPU conformément à la convention susvisée

**APPROUVE** le cahier des charges / programme des travaux annexé élaboré par le programmiste WPI et le plan de financement présentés

**DECIDE** de poursuivre la collaboration avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage choisie par le SIVU RPU, à savoir la SERS (mandataire)

**DECIDE** de poursuivre la collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue par le SIVU RPU, à savoir RHB ARCHITECTES – E3 ECONOMIE – OTE INGENIERIE et EURO SOUND PROJECT

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte administratif et à engager toute démarche administrative nécessaire à la poursuite de ces collaborations (mandataire, maîtrise d'œuvre, programmiste)

**AUTORISE** le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement et la poursuite de l'opération et à signer les actes et contrats y afférent.

**CHARGE** le Maire de solliciter auprès de tous les partenaires et organismes (Caisse d'allocation familiale du Bas-Rhin, Communauté de communes du Pays Rhénan, Conseil départemental du Bas-Rhin / Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est, Etat, partenaires privés...) les aides financières auxquelles le projet de construction pourrait être éligible

**AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches administratives, à signer les conventions de financement et leurs avenants (notamment avec la Communauté de communes du Pays Rhénan, la Caisse d'Allocation familiale du Bas-Rhin, le Conseil départemental, la Région Grand Est...) à intervenir ou tout autre document qui serait nécessaire à ces formalités financières et à la bonne exécution de cette décision

**AUTORISE** le Maire ou son premier adjoint à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour la construction du nouveau périscolaire.

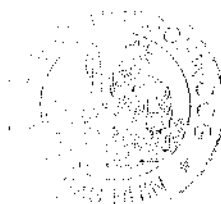
**DECIDE** la prise en charge des dépenses associées.

Les crédits seront inscrits au budget annexe périscolaire.

Date de publication .....: 25/01/2021

Date de transmission à

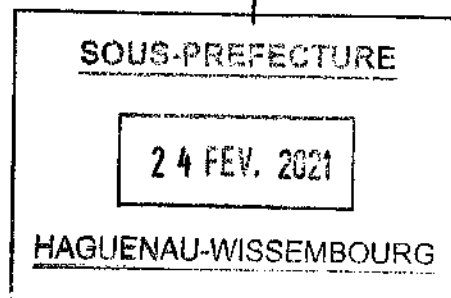
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ



**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 janvier 2021**

Membres élus .....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents ..... : 17  
Absent(s) avec Procurations: 0  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**  
**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN  
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,  
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER  
Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie  
**Absent(s) excusé(s) :** HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),  
KOCHER Marilyn (pouvoir à PETER Raphaël)  
**Absent(s) non excusé(s) :** /  
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS


**OBJET : PANNEAU D’AFFICHAGE – LIVRE DE VIE DU VILLAGE**

Le Conseil municipal s’était prononcé pour la mise en oeuvre d’un livre de vie du village par l’affichage d’annonces de naissance (selon avis de mention réceptionnés en Mairie), de mariage (célébrés en Mairie de Roeschwoog) et de faire-part de décès selon demande des familles.  
Ces annonces seraient affichées au format A6.

Il propose le remplacement de l’actuel panneau d’affichage spécifique aux mariages (en façade du Triebhüs) par un nouveau panneau d’affichage d’une dimension supérieure (environ 2 m de long sur 1 m de haut).  
Le coût estimé est de 1 000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,  
**AUTORISE** l’acquisition d’un nouveau panneau d’affichage pour la mise en oeuvre du livre de vie de Roeschwoog.  
**DECIDE** la prise en charge de la dépense pour un coût estimé de 1 000,00 € HT.

Date de publication .....: 25/01/2021  
Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:

  
**Pour extrait conforme,**  
Le Maire,  
Michel LORENTZ

**SOUS-PREFECTURE**  
**24 FEV. 2021**  
**HAGUENAU-WISSEMBOURG**

**COMMUNE DE ROESCHWOOG**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2021 à 20h  
à la Mairie de Roeschwoog  
Convoqué régulièrement le 6 janvier 2021**

Membres élus .....: 19  
Membres en fonction.....: 19  
Membres présents ..... : 17  
Absent(s) avec Procurations: 0  
Absent(s) .....: 0  
  
Quorum .....: 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**  
**En présence de :** BOEHM Roger, KIEFER Geneviève, adjoints,  
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN  
Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,  
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER  
Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie  
**Absent(s) excusé(s) :** HARNIST Pierre (pouvoir à LORENTZ Michel),  
KOCHER Marilyn (pouvoir à PETER Raphaël)  
**Absent(s) non excusé(s) :** /  
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

**OBJET : ACHAT D'UN CADEAU POUR LE DEPART DU PERE FAUSTIN FIN JANVIER 2021**

Afin de remercier le père Faustin pour son engagement pour la Paroisse et la population de Roeschwoog, il est proposé de lui offrir un cadeau de départ d'une valeur de 300,00 € sous la forme de bons cadeaux dans une enseigne de sport.

Ce cadeau pourrait être commun avec la Commune de Leutenheim qui s'associerait pour un montant de 150,00 €.

La Commune de Roeschwoog s'occuperait de l'achat du cadeau pour les deux communes pour un montant total de 450,00 €.

Leutenheim reverserait à Roeschwoog, sous forme de participation, un montant de 150 €.

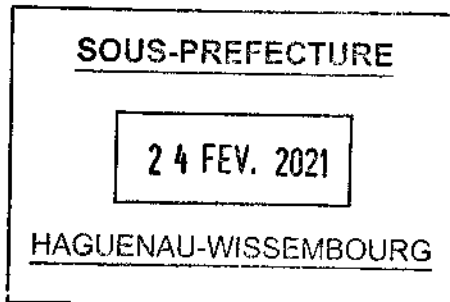
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'acquisition d'un cadeau d'une valeur de 300,00 € pour remercier le père Faustin pour son engagement à Roeschwoog pendant près de 9 ans.

**AUTORISE** l'achat d'un cadeau en commun avec la Commune de Leutenheim pour un montant global de 450,00 €. Leutenheim reversera à Roeschwoog sa participation d'un montant de 150,00 €.

Date de publication .....: 25/01/2021

Date de transmission à  
la Sous-Préfecture.....:



**Pour extrait conforme,**  
Le Maire,  
Michel LORENTZ